



Tél. 06 29 79 30 17
contact@career-consulting.fr
www.career-consulting.fr

Processus à suivre pour une demande d'éligibilité à la VAE

I. La création d'une demande sur portail de France VAE

1. Créer un espace personnel

Rendez-vous sur le site officiel France VAE et créez un espace personnel. Ce compte permettra de suivre chaque étape du parcours VAE.

[France VAE | Bienvenue sur le portail de la VAE](#)

Vous n'avez pas de compte ?

[Commencer une VAE](#)

2. Identifier la certification visée

Recherchez le diplôme qui vous correspond

Indiquez ci-dessous la certification ou le diplôme souhaité :

Ex : bac, cap, master, titre professionnel, code RNCP...

[Rechercher](#)

Utilisez le moteur de recherche pour trouver le diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) correspondant à votre expérience.

3. Valider le choix de la certification



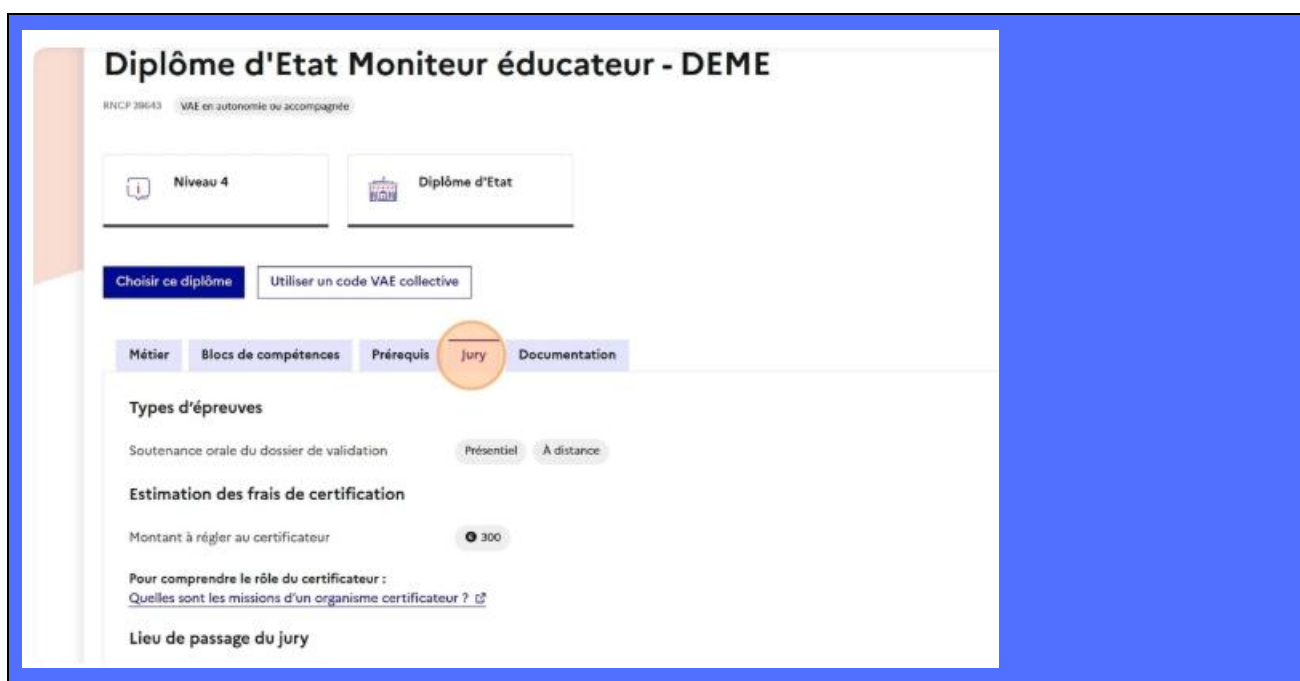
Dans l'onglet « bloc de compétences », vous trouvez l'ensemble des blocs de compétences qui composent le diplôme.



Dans l'onglet « Prérequis », vous trouverez les conditions obligatoires pour valider le diplôme via une VAE. **Vérifiez bien que vous pouvez remplir ces conditions.** Il peut s'agir, par exemple, d'avoir un certificat de sauveteur-secouriste du travail à présenter lors du passage devant le jury.



Dans l'onglet « Jury », vous trouverez les modalités de passage (type d'épreuve, lieu, frais éventuels) du diplôme sélectionné.



Dans l'onglet « **Documentation** », vous trouverez l'ensemble des ressources utiles mises à disposition par le certificateur, notamment la **trame du dossier de validation**, étape clé de tout parcours de VAE.

Choisir ce diplôme

Utiliser un code VAE collective

Métier

Blocs de compétences

Prérequis

Jury

Documentation

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des ressources qui vous seront utiles tout du long de votre parcours. Elles sont mises à disposition par le certificateur.

Documents essentiels

L'étape centrale de tout parcours VAE est la rédaction d'un dossier de validation. C'est un document rédigé par le candidat. Il permet au jury de VAE d'identifier les connaissances et compétences acquises, en lien avec celles exigées par les référentiels du diplôme visé.

Trame du dossier de validation

PDF

↓

Besoin d'aide ? Consultez notre article : [Besoin d'aide ? Consultez notre article : Comment rédiger son dossier de validation ?](#)

[Référentiels d'activités](#)

[Référentiel d'évaluation](#)

[Tableau des correspondances et dispenses de blocs](#)

4. Choisir comment réaliser ma VAE avec un accompagnateur ou en autonomie

Mon inscription en 2 étapes

Sauf mention contraire "(optionnel)" dans le label, tous les champs sont obligatoires.

Étape 1 sur 2

VAE accompagnée ou en autonomie ?

Étape suivante : Je crée mon compte

Résumé

VAE en autonomie ou accomp...

RNCP38368

BTS - Négociation et digitalisation de la relation client

Comment je souhaite réaliser ma VAE ?

Avec un accompagnateur

Vous serez accompagné par un expert de la VAE qui vous aidera à chaque grande étape de votre parcours VAE. Une présence de A à Z, utile pour réaliser sereinement votre parcours.

En autonomie

Vous réaliserez toutes les démarches et grandes étapes d'un parcours VAE seul. Pour vous aider, nos articles et tutoriels sont à votre disposition.

Si vous réalisez une VAE avec un architecte- accompagnateur, il s'occupera de :

Rédiger votre dossier de faisabilité, et le transmettre au certificateur.

Vous donner des informations importantes sur votre diplôme et sur le passage devant le jury.

Vous inscrire, si nécessaire, à des formations complémentaires pour s'assurer que vous ayez tous les prérequis pour réussir votre VAE.

Vous donner des conseils pour la rédaction de votre dossier de validation.

Vous préparer au passage devant le jury.

Vous devez alors le choisir et il prendra contact avec vous sous 8 jours, une fois la candidature déposée.

4

5. Créez votre compte

Étape 2 sur 2

Je crée mon compte

Ces informations nous permettront de pré-remplir votre profil. Vous pourrez les modifier à tout moment depuis votre espace.

Résumé

 RNCP38368

BTS - Négociation et digitalisation de la relation client

VAE accompagnée

Nom

Prénom

Téléphone

Adresse électronique de connexion

Département

Sélectionner votre département ▼

☐ Je certifie ne pas être un agent de la fonction publique.
France VAE n'est pas encore disponible pour les fonctionnaires et agents contractuels (de droit public ou privé).
Vous pouvez retrouver des informations auprès de vos interlocuteurs RH habituels.

6. Valider votre compte

Je crée mon compte

Ces informations nous permettront de pré-remplir votre profil. Vous pourrez les modifier à tout moment depuis votre espace.

Résumé

 RNCP38368

BTS - Négociation et digitalisation de la relation client

VAE accompagnée

Nom

COLOMBET

Prénom

Raphaëlle

Téléphone

+33629793017

Adresse électronique de connexion

raphaëlle.colombet@live.fr

Département

Bouches-du-Rhône ▼

☒ Je certifie ne pas être un agent de la fonction publique.
France VAE n'est pas encore disponible pour les fonctionnaires et agents contractuels (de droit public ou privé).
Vous pouvez retrouver des informations auprès de vos interlocuteurs RH habituels.

Retour à l'étape 1

Réinitialiser

Créer mon compte

7. Activer votre compte

Dernière étape, activez votre compte !

Votre demande de création de compte a bien été enregistrée. Pour l'activer, cliquez sur le lien contenu dans le courriel que nous venons de vous envoyer. Attention, ce lien est valable 3 heures.

Attention, nos courriels peuvent se perdre dans votre dossier de courrier indésirable (spams). Si vous avez la moindre question, vous pouvez nous contacter à l'adresse électronique : support@vae.gouv.fr



8. Dans votre boîte mail, validez la demande de validation

Rendez-vous dans votre boîte e-mail. Cliquez sur l'email "Votre accès à votre parcours France VAE" provenant de contact@vae.gouv.fr

Cliquez sur "Je commence mon parcours" pour être redirigé vers votre candidature.

Bonjour,

Vous venez de créer votre compte France VAE afin de commencer un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience.

Le parcours VAE

Vous allez pouvoir commencer votre parcours en cliquant sur le bouton ci-dessous. Remplissez les informations concernant vos expériences professionnelles et personnelles en lien avec le diplôme que vous visez.

Et si je n'ai pas le temps de tout faire maintenant ?

Pas de panique, rien ne vous oblige à compléter tout votre profil dès maintenant, vous avez 2 mois pour finaliser votre dossier [en vous connectant à votre espace](#).

[Je commence mon parcours](#)

Et si je n'ai pas le temps de tout faire maintenant ?

Pas de panique, rien ne vous oblige à compléter tout votre profil dès maintenant, vous avez 2 mois pour finaliser votre dossier [en vous connectant à votre espace](#).

Notre conseil pour commencer sereinement

Renseignez-vous auprès de l'organisme d'accompagnement au sujet des financements possibles. C'est à votre accompagnateur d'étudier les différentes solutions existantes pour financer votre parcours VAE. Plus tôt cela est fait, plus tôt vous pourrez commencer.

Vous avez besoin d'aide ?

Nos équipes ont élaboré [un guide en ligne pour vous aider dans cette démarche](#).



9. Votre compte est alors activé !

[Accueil](#) [Candidats](#) [Professionnels](#) [Espace d'informations](#) [La VAE dans votre région](#) [Besoin d'aide ?](#)

Votre demande de création de compte a bien été enregistrée !

Un lien d'activation (valable pendant 3 heures) va se glisser dans votre boîte mail dans quelques instants.

Attention, nos mails peuvent se perdre dans votre dossier de courrier indésirable (spams). Si vous avez la moindre question, vous pouvez nous contacter à l'adresse : support@vae.gouv.fr

[Retour à la page d'accueil](#)



Étape 2 : Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours

L'organisme d'accompagnement met ensuite le candidat -qui a souhaité être accompagné- en contact avec un architecte-accompagnateur, qui le guidera tout au long de sa VAE.

Au cours d'un premier rendez-vous l'architecte-accompagnateur de parcours fait le point sur :

- ses objectifs
- son parcours
- sa disponibilité

Ce rendez-vous permet de :

- confirmer que la VAE est le choix le plus adapté au projet du candidat
- vérifier que le diplôme visé correspond bien au parcours et aux objectifs du candidat.

Cela constitue ce que l'on appelle un "diagnostic de faisabilité" visant à évaluer la pertinence du diplôme choisi en fonction du parcours du candidat.

L'architecte-accompagnateur de parcours construit ensuite avec le candidat un parcours personnalisé :

- adapté à son expérience et à son projet ;
- qui peut être composé d'heures d'accompagnement ;
- et d'heures de formation nécessaire -comme par exemple une remise à niveau ou un certificat de premier secours.

Étape 3 : Rechercher son financement

Le financement de l'accompagnement relève de la responsabilité du candidat, avec les conseils de l'architecte accompagnateur de parcours qu'il souhaite retenir.

France VAE ne gère pas le financement : le candidat peut mobiliser ses droits au compte personnel formation (CPF) et des abondements éventuels (son employeur, l'OPCO, la Région ou France Travail s'il est demandeur d'emploi).

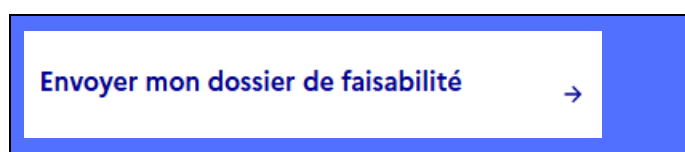
Étape 4 : Le dossier de recevabilité

Vous ou votre architecte-accompagnateur si vous êtes accompagné, compétez le **dossier de faisabilité**. Ce dossier est composé de 8 rubriques, dans lesquelles vous devrez donner des informations sur :

- le diplôme que vous visez ;
- votre parcours, votre identité et vos coordonnées ;
- vos expériences et les activités professionnelles que vous avez réalisées.

Une fois finalisé, ce dossier doit être transmis au certificateur depuis votre espace personnel sur **France VAE**.

1. Cliquer sur l'onglet « Envoyer mon dossier de recevabilité »



2. Réaliser la candidature via un dossier de faisabilité

Le dossier de faisabilité permet de vérifier que votre projet de VAE est réaliste et réalisable. Votre architecte-accompagnateur le remplit si vous en avez choisi un.

C'est le certificateur qui examine ce dossier et prononce un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Cet avis détermine si vous pourrez poursuivre ou non votre parcours de VAE.

Si vous avez déjà obtenu une recevabilité, et qu'elle est en cours de validité, vous pourrez transmettre votre attestation de recevabilité à la place du dossier de faisabilité.

 **Cliquer sur « Dossier de faisabilité »**

3. Transmettre le dossier de faisabilité signé, en format PDF

Joindre le dossier de faisabilité

Vous devez le remplir avec attention et le signer. Pensez à vérifier que vous avez tout saisi avant l'envoi au certificateur.

Format supporté : PDF uniquement avec un poids maximum de 20 Mo

Aucun fichier n'a été sélectionné

4. Joindre la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour)

Joindre la pièce d'identité (carte identité, passeport, carte de séjour)

Copie ou scan lisible (la photo ne doit pas être floue) et en cours de validité. Cette pièce permet de valider votre inscription au parcours VAE et de justifier votre identité lors du passage devant le jury.

Formats supportés : jpg, png, pdf avec un poids maximum de 2 Mo

Aucun fichier n'a été sélectionné

5. Joindre une autre pièce (optionnel)

Joindre une autre pièce (optionnel)

Copie du ou des justificatif(s) ouvrant accès à une équivalence ou dispense en lien avec la certification visée.

Format supporté : PDF uniquement avec un poids maximum de 20 Mo

Aucun fichier n'a été sélectionné

6. Joindre une autre pièce (optionnel)

Joindre une autre pièce (optionnel)

Attestation ou certificat de suivi de formation dans le cas du prérequis demandé par la certification visée.

Format supporté : PDF uniquement avec un poids maximum de 20 Mo

Aucun fichier n'a été sélectionné

7. Vérifier le dossier :

Avez-vous bien vérifié ces éléments avant l'envoi ?

☐ Mon dossier de faisabilité est correct, complet et signé.

☐ Ma pièce d'identité est conforme, en cours de validité et lisible.

8. Envoyer

Si vous faites appel à un architecte-accompagnateur de parcours, c'est lui qui transmet le document de faisabilité récapitulant votre expérience et votre projet du candidat, au certificateur gérant le diplôme visé. Si vous êtes autonome, c'est vous qui l'envoyez.

Envoyer

9. Etude de votre dossier par le certificateur

Le certificateur examine ce dossier et prononce un avis de recevabilité ou de non recevabilité. Il détermine si vous pouvez poursuivre ou non.

10. Recevoir la réponse du certificateur

Le certificateur vous notifie si votre dossier est recevable ou non. En cas de non-recevabilité, des conseils peuvent être donnés pour compléter ou réorienter votre projet.

Présentation des étapes suivantes, une fois la validation obtenue

- **Rédaction du dossier de validation**

C'est l'étape principale du parcours de VAE. Pendant cette période, le candidat doit rédiger un dossier de validation, détaillant et analysant les principales activités exercées lors de ses expériences (en lien avec le diplôme visé).

Durant ce travail de rédaction qui peut prendre plusieurs mois, l'architecte-accompagnateur de parcours guide le candidat et l'aide à organiser son dossier, de manière à répondre aux attentes du jury et du diplôme choisi. Il se chargera ensuite de le transmettre au certificateur, en charge de l'organisation du jury.

- **Entretien avec le jury**

Un parcours de VAE se termine par un entretien devant un jury de professionnels et/ou de formateurs (ou enseignants), respectivement spécialistes du métier concerné et du diplôme visé.

Le but de cet entretien est de vérifier que les compétences acquises par le candidat, au cours de ses expériences, correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un contrôle de connaissances, ni d'une interrogation orale, mais plutôt d'une demande d'éclairage sur des éléments exposés dans le dossier de validation.

- **Résultat et suivi**

Le jury rend sa décision (validation totale, partielle ou refus). Vous êtes informé des suites à donner, y compris d'éventuelles formations complémentaires.

Date de révision : 13/11/2025

Career Consulting – Siège social : 345, rue de la fontaine 13119 Saint-Savournin -

Tél : 06 29 79 30 17 –contact@career-consulting.fr

Siret 52178222700016 APE 8559A – N° Agrément DRFP 93131400113